la Fémis

CONCOURS GENERAL

réalisation, scénario, image, montage, production, son, décor

2027

Conditions requises
Formalités d'inscription
Déroulement du concours

La Fémis, Service Concours, 6 rue Francœur - 75018 PARIS
Pour tous renseignements, tél. : 01 53 41 21 18
concours-general@femis.fr

MODALITES DU CONCOURS GENERAL 2027

Conditions, formalités et déroulement des épreuves

Novembre 2026

I. LES CONDITIONS REQUISES

Conditions d'âge, de diplômes et de langue

- Les candidats doivent **être âgés de moins de 27 ans au 1er janvier 2027**. Les candidats français doivent avoir validé au moins **deux années successives d'études supérieures**. Les candidats étrangers doivent obligatoirement avoir le même niveau (par équivalence) et présenter la traduction certifiée de leurs diplômes.

- Le concours est également ouvert aux candidats dits « professionnels » : **âgés de moins de 30 ans au 1er janvier 2027**, titulaires d'un **baccalauréat** et pouvant **justifier d'une activité professionnelle d'au moins deux ans (quel que soit le secteur d'activité)**.

- **La maîtrise de la langue française** est obligatoire. Les épreuves se déroulent en français, de même que les enseignements dispensés à l'Ecole.

Les candidats **ne peuvent pas se présenter plus de trois fois** au concours, tous concours confondus.

II. LES FORMALITES D'INSCRIPTION

Les candidats procèdent à leur inscription en ligne **du mardi 8 décembre 2026 à 12h au vendredi 8 janvier 2027 à 12h.**

Les candidats doivent remplir le formulaire d'inscription sur le site www.femis.fr (rubrique Admission/Inscriptions en ligne/ Concours général), et transmettre en ligne les pièces justificatives suivantes :

1. ETUDES BAC + 2 : les candidats doivent fournir une copie d'une attestation certifiant soit :
- L'obtention d'un diplôme de niveau bac + 2,
- La validation de deux années successives d'études supérieures.
- **Les candidats en attente de validation de leur deuxième année d'études supérieures** devront faire parvenir une attestation au plus tard au **30 juin 2027 à 12h** (arrêté du 19 janvier 2004). Ils doivent cependant envoyer avec leur dossier une **attestation de scolarité pour pouvoir être inscrits.**

2. CANDIDATS DITS « PROFESSIONNELS » : les candidats sur expérience professionnelle doivent fournir une **copie du bac** (ou l'équivalent) et toutes pièces (contrats de travail, bulletins de salaire, attestations employeur…) attestant de leurs 2 années d'activités professionnelles, quels que soient les secteurs d'activité.

3. FRAIS D'INSCRIPTION : le montant est de **143 euros**, **réglé uniquement par carte bancaire**. Cette somme ne sera en aucun cas remboursée.

Les candidats boursiers sont exonérés des frais d'inscription (arrêté du 30 août 2019) : **joindre la notification définitive de bourse 2026-2027**.

4. IDENTITE : une copie lisible de la carte d'identité ou du passeport.

5. PHOTO : une photo d'identité.

Remarque : Les candidats handicapés peuvent bénéficier d'un aménagement pour passer les épreuves des concours. Ils doivent prendre contact avec le service concours pour s'assurer de l'organisation de cet aménagement.

Une **liste provisoire des inscrits** sera en ligne sur www.femis.fr à partir du **jeudi 21 janvier 2027 à 12h** (rubrique Admission / Inscriptions).

Toute infraction au règlement des concours (rubrique Admission / Modalités), soit dans les renseignements fournis par le/la candidat(e) lors de l'inscription au concours, soit au cours des épreuves, entraine son exclusion.

III. LE DEROULEMENT DU CONCOURS

Le concours général se déroule en **trois tours** : 1er tour (pré-admissibilité), 2ème tour (admissibilité), 3ème tour (admission).
Le calendrier général des épreuves est affiché sur le site (rubrique Admission / Modalités et calendrier des épreuves).

L'usage de l'I.A. est strictement interdit. Toute suspicion entraînera une note discriminatoire.

A. PREMIER TOUR : PRE-ADMISSIBILITE

Coefficient : 1

Aucun changement de département n'est admis postérieurement à l'inscription.

1) LE DOSSIER PERSONNEL D'ENQUETE

Les trois thèmes proposés sont accessibles en ligne dans la rubrique « Admission / Sujets des épreuves » à partir du vendredi 8 janvier 2027 à 12h. Le/la candidat(e) en choisit un parmi les trois.

Le dossier personnel d'enquête est constitué d'un ensemble de documents concernant le thème choisi et représentatif d'une investigation (témoignages, expériences, indices) reflétant l'interprétation du thème par le/la candidat(e), son approche personnelle et son point de vue.
L'originalité, la conception artistique, la composition, la démarche intellectuelle, la présentation sont pris en compte. Le/la candidat(e) choisit les lieux, les milieux, les domaines, les situations qui vont lui permettre de nourrir au mieux son dossier à travers les documents présentés.

Cette épreuve est destinée à déceler chez le/la candidat(e) l'initiative, la conviction ou l'aptitude :
- à la compréhension d'un thème,
- au contact humain et à l'investigation sur le terrain,
- à la finesse d'observation visuelle et/ou auditive,
- à l'expression d'un point de vue et d'idées personnelles sur le thème choisi.

Remarques méthodologiques :
Le dossier de **20 pages maximum** comprend obligatoirement **une partie écrite et une partie composée d'éléments visuels** (photos, dessins...) **qui peuvent être insérés dans le texte**. Il est possible d'illustrer ce dossier par un document vidéo et/ou un document sonore :

- Document écrit : 10 pages maximum (taille de police 10 minimum) et numérotées.
- Document visuel : 10 pages maximum. Indiquer dans le dossier les documents visuels dont le candidat n'est pas l'auteur et les raisons qui l'ont conduit à les inclure dans son dossier.
  A noter : les candidats en décor sont vivement encouragés à privilégier les dessins personnels pour illustrer la partie visuelle.
- Document vidéo optionnel : 5 minutes maximum.
- Document sonore optionnel : 5 minutes maximum.

Si vous avez choisi d'illustrer votre dossier d'enquête par un document vidéo (5 mn maximum) et/ou un document sonore (5 mn maximum), vous devrez faire figurer sur la première page du dossier le ou les liens permettant d'avoir accès à ces documents via un compte anonyme.

Si le thème choisi par le/la candidat(e) n'est pas effectivement traité, ou s'il est traité sous forme scénaristique (le dossier ne doit pas être une fiction), le dossier d'enquête ne sera pas noté, entraînant l'élimination du candidat. Ne sera pas pris davantage en compte tout dossier qui ne respecterait pas les formats demandés et les quantités maximales de texte ou de documents admis.

2) LES DOCUMENTS COMPLEMENTAIRES

Trois documents doivent être remis en même temps que le dossier d'enquête.

a/ une **note de synthèse** résumant le contenu du dossier personnel d'enquête (transmise uniquement au jury du 3e tour le cas échéant), et ne devant en aucun cas dépasser 1 page (format A4) **dactylographiée** ;

b/ une **lettre de présentation et motivation**, où le/la candidat(e) doit rendre compte de son **parcours et des raisons qui l'ont conduit(e) à vouloir faire du cinéma, à choisir La Fémis et l'un des sept départements** (en référence au formulaire d'inscription : réalisation, scénario, image, son, décor, montage, ou production) dans lequel il souhaite effectuer ses études. Ce texte ne doit en aucun cas dépasser 1 page (format A4) **dactylographiée** ;

c/ un **portfolio de projets personnels : 3 projets au maximum, sur 8 pages au maximum, au format PDF**.
Projets acceptés : photos, dessins, scénario, nouvelle, poème, BD, vidéo (via un lien de visionnage indiqué sur le PDF), son (via un lien d'écoute indiqué sur le PDF), etc…
La présentation de films ou autres images en mouvement ou de sons est limitée à 3 minutes maximum au total.

ANONYMAT : toute marque permettant d'identifier formellement l'auteur est interdite, sous peine d'exclusion du concours : pas de mention écrite ou orale de votre nom, ni dans le dossier, ni dans le fichiers audio ou vidéo, ni dans les génériques, ni dans les documents ou projets personnels (mais vous pouvez mentionner des lieux, des personnes proches… ou apparaître en photo par exemple).

Remise des documents

Les quatre documents (dossier personnel d'enquête, note de synthèse, lettre de présentation et motivation et portfolio de projets personnels) devront être transmis via l'espace candidat créé au moment de votre inscription **au plus tard le lundi 15 févier 2027 à 12h.**

Indiquez le numéro d'inscription généré par la plateforme d'inscription Oasis sur la première page de chaque document.
Pas de consignes sur le nom des fichiers, qui seront renommés automatiquement avec votre numéro d'inscription.

La liste des dossiers reçus sera consultable en ligne (rubrique Admission / Inscriptions) à partir du **jeudi 18 février 2027 à 12h.**

Les notes obtenues à l'issue du premier tour par les candidats déclarés pré-admissibles sont conservées pour les tours suivants.

La liste des candidats pré-admissibles sera affichée dans les locaux de La Fémis et en ligne (rubrique Admission / Résultats des concours) le vendredi 12 mars 2027 à 18h.

Le planning pour les épreuves du deuxième tour sera affiché sur le site (rubrique Admission / Résultats des concours) le lundi 15 mars 2027 à partir de 18h. Ce planning sert de convocation pour les candidats.

Pour les candidats ayant échoué, les notes du premier tour seront consultables via l'espace candidat créé sur la plateforme d'inscription Oasis. Les appréciations des correcteurs seront également publiées en ligne à la fin des concours courant juillet 2027.

140 candidats, au minimum, sont déclarés pré-admissibles et autorisés à se présenter au deuxième tour du concours.

B. DEUXIEME TOUR : ADMISSIBILITE

Coefficient : 5 au total

Les candidats déclarés pré-admissibles seront autorisés à se présenter à l'épreuve d'admissibilité.

L'admissibilité comporte :

- **Une épreuve d'analyse filmique pour tous les départements ;**
- **Une série d'épreuves écrites, orales et/ou pratiques, correspondant au département choisi par le/la candidat(e) lors de son inscription.**

1) ÉPREUVE ECRITE D'ANALYSE DE FILM

Coefficient : 1

A la suite de la projection d'un extrait de film, le candidat doit rédiger un commentaire sur table.
Cette épreuve vise à évaluer la capacité des candidats à rendre compte de la singularité et de la dynamique du geste créateur à l'œuvre dans l'extrait de film.
C'est une épreuve d'acuité perceptive, de sensibilité artistique et d'intelligence des moyens de la création cinématographique. Elle ne nécessite aucune érudition particulière, ce n'est pas un test de connaissances ; toutefois le candidat doit pouvoir faire appel, dans son argumentation, à une culture cinématographique bien assimilée.

Il est donc demandé aux candidats de montrer en quoi et comment les différents composants visuels et sonores de l'extrait proposé concourent à donner à la scène son sens, sa forme, sa tonalité, son rythme et sa cohérence esthétique.

Durée de l'épreuve : 3 heures (à l'issue des projections).
L'extrait est projeté 3 fois, avec une pause de 10 minutes entre les deux premières projections, puis une pause de 15 minutes avant la troisième projection.

- **Date de l'épreuve : samedi 20 mars 2027 à 9h.**

- **Lieu des épreuves :** La Fémis, 6 rue Francoeur - 75018 PARIS.
Métro : Lamarck-Caulaincourt, ligne 12 ; Château Rouge, ligne 4. Autobus : 80, 31.

Les candidats doivent se présenter à 9h munis d'une **pièce d'identité** avec leur photographie, de la **convocation** qu'ils ont reçue par mail.

2) EPREUVES DEPARTEMENTALES

Coefficient : 4

• **Date**s **de**s **épreuve**s **: entre le lundi 12 avril 2027 et le vendredi 30 avril 2027 (rubrique Admission / Modalités et calendriers des concours).**

• **Lieu des épreuves :** La Fémis, 6 rue Francoeur - 75018 PARIS.
Métro : Lamarck-Caulaincourt, ligne 12 ; Château Rouge, ligne 4. Autobus : 80, 31.

Les candidats doivent se présenter munis d'une **pièce d'identité** avec leur photographie et la **convocation** qu'ils ont reçue par mail.

EPREUVES DU DEPARTEMENT REALISATION

1. Écrit

A partir d'un texte ou d'une image donnée, le/la candidat(e) doit rédiger un scénario de film de fiction (maximum 8 pages).
L'aptitude du candidat à concevoir une dramaturgie, des images et des sons la structurant, est destinée à juger de ses capacités imaginatives.

Durée de l'épreuve : 4 heures.

2. Tournage

A partir d'une **séquence dialoguée fournie par le jury et tirée au sort**, le/la candidat(e) doit **tourner en vidéo une continuité filmée** en présence du jury. Il ne s'agit pas d'un « tourné-monté ». Le/la candidat(e) peut tourner plusieurs fois de suite le même plan.
Éléments réduits au minimum, mis à disposition par l'Ecole : plateau, une table, deux chaises, quelques accessoires. **Deux acteurs** : un homme, une femme. **Un intervenant préposé à la manipulation de la caméra. Pas de montage.**

Le/la candidat(e) dispose d'une heure pour préparer son tournage après avoir observé brièvement le plateau de tournage.
L'épreuve est destinée à juger de la manière dont le/la candidat(e) utilise la caméra, donne des indications à l'intervenant et aux deux acteurs, choisit un parti pris cohérent à partir d'une scène donnée, ainsi que de son ingéniosité devant une situation réelle, de son rapport avec les membres de son équipe.

Durée de la préparation : 1 heure.
Durée de l'épreuve : 50 minutes.

3. Oral

Cette épreuve consiste en un entretien avec le jury qui portera sur :

- **L'épreuve de tournage**

- **Un film de 5 minutes au maximum réalisé l'année universitaire du concours**. **Les extraits de film ne sont pas autorisés.**

Le format et le genre du film sont libres. Les candidats devront en être les seuls réalisateurs.
Les œuvres réalisées collectivement ne seront pas examinées.
Ce film servira de support à une discussion avec le jury qui cherche à évaluer la capacité à mettre en œuvre un projet personnel, même modeste ou de courte durée, à le mener à terme dans sa forme la plus aboutie, et à le défendre.

Ce film devra être envoyé avec :

- **Les rushes d'une scène ou d'un plan de votre choix** (comme appui de discussion sur leur travail : élaboration du découpage, travail de direction d'acteurs, choix des prises...). Ces rushes doivent durer **5 minutes maximum**. Les rushes devront être exportés en bout à bout (en un seul fichier) avec un noir de 2 sec minimum entre chaque prise, au format MP4 et limité à 5 Go.

- **Une présentation de 8 pages maximum** (écrites et visuelles) précisant le synopsis du film, la genèse du projet et les conditions de sa fabrication : préparation, constitution de l'équipe, travail avec les comédiens, choix techniques et artistiques, la durée du tournage et du montage, le matériel utilisé et la période de réalisation du film… et pourra comprendre des photos datées du tournage, un story board, des dessins…

Le/la candidat(e) devra envoyer le film et les rushes (format MP4), et la présentation (format PDF) au plus tard le lundi 22 mars 2027 à 12h via un lien qui lui sera communiqué par mail.

Durée de l'épreuve : 45 minutes.

EPREUVES DU DEPARTEMENT SCENARIO

1. **Écrit**

Le candidat devra répondre à trois « commandes » qui seront communiquées successivement.
1ère commande (note/5) : écriture d'une séquence dialoguée à partir d'un premier sujet donné.
Durée de l'épreuve : 1 heure 30 minutes.

2e commande (note/5) : elle consiste à nouveau en l'écriture d'une nouvelle séquence dialoguée à partir d'un sujet donné.
Durée de l'épreuve : 1 heure 30 minutes.

3e commande (note/10) : nouveau sujet posé auquel le candidat devra répondre sous forme de synopsis de long métrage.
Durée de l'épreuve : 3 heures 30 minutes.

Le/la candidat(e) est évalué(e) sur sa capacité à s'emparer du sujet, son originalité, son imagination, son sens de la dramaturgie et de la scénographie, visuelle et sonore.

Durée totale de l'épreuve : 6 heures 30 minutes.

2. **Oral**

A partir d'un texte court tiré au sort, le/la candidat(e) doit **inventer une histoire de long métrage** et la défendre devant le jury.
La connaissance du rôle du scénariste dans la chaîne de création d'un film et la relation du candidat au cinéma lui seront aussi demandées.

Temps de préparation : 45 minutes.
Durée de l'épreuve : 45 minutes maximum.

EPREUVES DU DEPARTEMENT IMAGE

Oral

En amont des auditions, chaque candidat(e) doit réaliser une épreuve pratique à partir de **trois thèmes aux choix publiés en ligne le lundi 15 mars 2027 à 12h via un lien qui lui sera communiqué par mail**.

Il/elle devra illustrer un des thèmes de son choix en présentant aux membres du jury le jour de l'épreuve orale : 3 photographies (soit argentiques, soit numériques), et un film numérique de 2 minutes maximum.

- **Photographies :**

3 clichés devront être réalisés et envoyés.
Le traitement argentique sera accepté à la condition que le candidat fournisse à l'arrivée un fichier numérique.
Le/la candidat(e) devra expliquer dans un **document écrit** le traitement qu'il aura appliqué à ces clichés et argumenter le choix des photographies par rapport au thème illustré.

- **Film numérique :**

Le candidat fournira son montage sous forme d'un **film de deux minutes maximum**. Sans occulter totalement la mise scène, l'évaluation de l'épreuve se fera essentiellement sur le regard et la réflexion sur l'image (lumière et cadre) proposée par les candidats.
Devront être joints également les **rushes** ne devant pas dépasser **10 minutes d'enregistrement**. Les rushes devront être exportés en bout à bout (en un seul fichier) avec un noir de 2 sec minimum entre chaque prise, au format MP4 et limité à 5 Go.
Le/la candidat(e) devra justifier dans un **document écrit** le matériel et le processus de fabrication utilisés, ainsi que ses choix par rapport au thème illustré.

Le/la candidat(e) devra envoyer les photographies (format JPEG), le film et les rushes (format MP4), et les documents (format PDF) au plus tard le lundi 22 mars 2027 à 12h via un lien qui lui sera communiqué par mail.

- Cette épreuve sera complétée par un **entretien critique** autour d'extraits de films ou de conférences visionnés par le/la candidat(e) juste avant l'audition.

Temps de préparation (pour l'entretien critique) : 45 minutes.
Durée de l'épreuve : 1 heure.

EPREUVES DU DEPARTEMENT MONTAGE

1. **Écrit :**

A partir de photos, de photogrammes, de reproductions et/ou de tout élément graphique ou pictural, le/la candidat(e) devra construire un récit (4 pages maximum) dont le cadre et les consignes seront indiqués le jour de l'épreuve.

Durée de l'épreuve : 4 heures.

2. **Oral**

Après visionnage de deux propositions de montage d'une même séquence d'un film de long-métrage, établies à partir d'éléments semblables, le candidat compare, à l'aide d'exemples précis les partis pris quant à la conduite du récit, le rythme de la séquence, l'agencement des sons, les rapports entre les personnages, les choix des cadres, les types de raccords, etc.
Il doit évaluer en quoi les choix de montage sont déterminants.
Par ailleurs, le/la candidat(e) peut également être questionné(e) sur son écrit.

Temps de préparation : 1h heure.
Durée de l'épreuve : 45 minutes.

EPREUVES DU DEPARTEMENT PRODUCTION

1. **Ecrit à préparer chez soi : « portrait de producteur/trice »**

Vous rédigerez le portait d'une productrice ou d'un producteur, de la nationalité de votre choix, et dont le travail vous inspire (maximum 2 pages).

Ce travail devra être **envoyé par mail au plus tard le lundi 12 avril 2027 à 12h**, et sera présenté par le/la candidat(e) lors de l'épreuve orale.

2. **Oral**

À partir d'un synopsis détaillé, le/la candidat(e) devra élaborer une vision de production (envisager un/une cinéaste, scénario, proposer un casting, et des mandataires) ; cette vision devra s'inscrire dans une économie et son financement. Dans un second temps, le/la candidat(e) pourra exprimer en quoi ce synopsis pourrait trouver sa place (ou pas) dans notre système actuel de préfinancement.

La connaissance du rôle de la production dans la chaine de création d'un film et l'appréhension du secteur lui seront aussi demandées.
L'épreuve orale pourra porter également sur l'exercice « portrait de producteur/trice ».

Temps de préparation : 45 minutes.
Durée de l'épreuve orale : 45 minutes.

EPREUVES DU DEPARTEMENT DECOR

1. **Épreuve de dessin : élaboration d'un projet de décor**

Cette épreuve consiste en l'élaboration d'un projet de décor à partir d'une séquence de scénario.
Une semaine avant l'épreuve écrite, sont proposés aux candidats trois synopsis de scénario sur le site de La Fémis (rubrique Admission / Sujets des épreuves). Ils seront complétés, si nécessaire, par des précisions sur le contexte décrit : lieu, époque et milieu socioprofessionnel.
Chaque candidat(e) choisit le synopsis qui lui convient le mieux pour développer un univers et entame une phase de recherche et de documentation. Les recherches doivent être apportés lors de l'épreuve de dessin.
Le jour de l'épreuve, seront remis aux candidats les textes de trois séquences respectivement extraites des trois scénarios. Ils devront imaginer et représenter un décor illustrant la séquence du scénario correspondant au synopsis choisi au préalable. Dans l'élaboration de leur projet, ils devront tenir compte des contraintes cinématographiques d'un décor.
Au cours de l'épreuve, les candidats devront produire :
- Plan(s) et élévation(s), au 1/50ème, dessin(s) d'ambiance et perspective(s) à main levée… traduisant leurs intentions de volumes et de circulations, de couleurs et de matières.
- Un texte de quelques lignes qui exprimera la démarche du projet, sans pour autant se substituer pour autant à un dessin ou un plan.
Les candidats devront apporter leur matériel de dessin, crayons, règle, équerre, peinture, aquarelle, feutres…

Durée de l'épreuve : 6 heures.

2. **Oral**

Cette épreuve consiste en un entretien qui portera sur :
- L'épreuve écrite. A cette occasion, le/la candidat(e) pourra produire le fruit des recherches (photographie, reproduction, etc.) effectuées pendant la semaine précédant l'épreuve écrite. Ces documents devront être consultables sans exiger de condition ou de matériel particulier.
- Le portfolio de projets personnels, permettant de juger la créativité, les qualités artistiques et la capacité à dessiner des plans.
- Une discussion ouverte sur, entre autres, la motivation et la présence de qualités requises pour l'apprentissage et l'exercice de la profession de chef décorateur.

Durée de l'épreuve : 45 minutes.

EPREUVES DU DEPARTEMENT SON

1. **Écrit :**

Cette épreuve est composée de deux parties : un commentaire écrit d'un texte (30 minutes) et un questionnaire technique (1 heure) destiné à évaluer les connaissances minimales nécessaires au candidat s'il veut suivre avec profit l'enseignement du département son.

Durée de l'épreuve : 1 heure 30.

2. **Oral :**

Le/la candidat(e) doit présenter un document sonore de 5 minutes au maximum, qu'il/elle aura lui/elle-même produit et sur lequel il/elle souhaite être interrogé(e).
Le/la candidat(e) devra envoyer son document sonore (format WAV) au plus tard le lundi 22 mars 2027 à 12h via un lien qui lui sera communiqué par mail.

Un extrait de film est soumis à l'écoute du candidat à qui il est demandé d'indiquer au jury le contenu technique et artistique.

Durée de l'épreuve : 45 minutes.

A l'issue des épreuves de chaque département, 70 candidats au minimum sont déclarés admissibles et autorisés à se présenter au troisième tour. Les notes obtenues à l'issue du deuxième tour par les candidats déclarés admissibles sont conservées pour le troisième tour.

La liste des candidats admissibles sera affichée dans les locaux de La Fémis et en ligne (rubrique Admission / Résultats des concours) le mercredi 5 mai 2027 à partir de 18h.

Le planning de l'oral sera publié sur le site (rubrique Admission / Résultats des concours) le vendredi 7 mai 2027 à partir de 18h. Ce planning sert de convocation pour les candidats.

Pour les candidats ayant échoué, les notes du premier et du deuxième tour du concours seront consultables via l'espace candidat créé sur la plateforme d'inscription Oasis. Les appréciations des correcteurs seront également publiées en ligne à la fin des concours courant juillet 2027.

C. TROISIEME TOUR : ADMISSION

Les candidats déclarés admissibles seront autorisés à se présenter à l'épreuve d'admission.

Le troisième tour (l'admission) comporte **une seule épreuve, orale et publique**, portant sur :

- la culture, les goûts, les expériences et les projets du candidat,
- les épreuves précédentes,
- la note de synthèse, la lettre de présentation et motivation et le portfolio exigés au moment de l'inscription ;

Durée de l'épreuve : 30 minutes au maximum.
Coefficient : 6.

L'épreuve aura lieu **entre le lundi 7 juin et le 18 juin 2027 à La Fémis**, à l'heure indiquée sur le planning. Les candidats devront être munis d'une pièce d'identité avec leur photographie.

Le nombre maximum de places ouvert au concours 2027 est fixé selon les termes du règlement du concours. A titre d'information, 40 places ont été pourvues au concours 2026 (concours général et concours international).

La liste des admis sera affichée dans les locaux de La Fémis et en ligne (rubrique Admission / Résultats des concours) le **vendredi 18 juin 2027 à 18h.**

Ils recevront leur lettre d'admission précisant la date de la rentrée et rappelant les pièces et formalités administratives à remplir.

Le jury peut établir, le cas échéant, une liste complémentaire (liste d'attente) par département. Tout candidat inscrit sur cette liste, et avisé en tant que tel, pourra éventuellement être appelé à suppléer à une défection survenant, dans le département pour lequel il a concouru, entre la proclamation des résultats et le 6 septembre 2027.

LES DECISIONS DES JURYS SONT SANS APPEL

Tous les documents constituant le dossier restent la propriété de La Fémis.
Les candidats non reçus pourront consulter leurs notes au fur et à mesure des tours via l'espace candidat créé sur la plateforme d'inscription Oasis. Les appréciations des correcteurs seront également publiées en ligne à la fin des concours courant juillet 2027.

Les candidats reçus devront régler dès la rentrée :

· Les frais annuels de scolarité : à titre indicatif, pour l'année 2026-2027, ils s'élèvent à 459 € (fixés par arrêté du ministère de la Culture), leur montant est susceptible d'être révisé pour la rentrée 2027.

· Les cotisations de sécurité sociale étudiante : Contribution de vie étudiante et de campus (CVEC) sur le site www.cvec.etudiant.gouv.fr. A titre indicatif, à la rentrée 2026, elles s'élèvent à 105 € (fixées par arrêté du ministère de la Culture). Leur montant est susceptible d'être révisé pour la rentrée 2027.

Les boursiers (CROUS, ASAA) sont exonérés de leurs droits d'inscription à l'École et de leur cotisation à la Sécurité Sociale.

AVERTISSEMENT

L'enseignement à La Fémis est à plein temps et requiert l'assiduité des étudiants. Un travail en parallèle est donc possible mais seulement les week-ends ou soirées. Pour les étudiants en situation de difficultés financières, les bourses et aides sociales permettent de les accompagner pendant leurs études.
Pour information, les candidats qui sont salariés ou touchant les Assedic peuvent bénéficier d'une prolongation de leurs droits dans le cadre d'un « projet d'action personnalisée ». La Fémis est reconnue en tant qu'établissement de formation par Pôle Emploi. Pour plus de renseignements, contactez Pôle Emploi.

BOURSES

Des bourses de l'enseignement supérieur peuvent être attribuées sur critères sociaux. Ces bourses sont gérées et versées directement par le CROUS. La demande de bourse pour La Fémis doit donc se faire auprès du CROUS en début d'année (voir le site du CROUS pour plus d'informations).
Pour la demande de bourse auprès du CROUS, choisir « Ecole : Art et Architecture », niveau : bac+5, Fémis paris 18.

CE DOCUMENT ANNULE ET REMPLACE TOUTE AUTRE DISPOSITION ANTERIEURE